

Austérité

Suppressions
d'emplois

Militarisation

on refuse, on se bat

Dans ce numéro

« édit » – p. 2 « vos élu-es » – p. 2 « congés
hormonaux » – page 3 « formation syndicale » –
page 5 « combattre les violences sexistes et
sexuelles » – page 6 « santé mentale » – page 7 «
zéro enfant à la rue » – page 8 « semaine de lutte
et de grève contre la précarité » – page 9 « non-
titulaires » – page 10 « Aesh » – page 11 «
Vidéosurveillance dans les collèges » – page 12 «
Dans les établissements » – page 13 « école
intégriste » – page 14 « nous contacter » – page 15
« Lectures contre l'extrême droite » – page 16



L'urgence est là !

La CGT Éduc'Action Nantes condamne la guerre menée par les États-Unis et Israël contre l'Iran et le Liban. Cette intervention militaire illustre la poursuite d'une politique impérialiste dont l'objectif est le contrôle des ressources énergétiques. Cette logique impérialiste fait peser une grave menace de guerre généralisée au Moyen-Orient, d'autant qu'elle s'ajoute à la guerre en Ukraine, l'intervention au Venezuela et le génocide à Gaza.

D'autre part, la CGT Éduc'action Nantes s'alarme des résultats de l'extrême droite aux élections municipales et continue à la combattre ainsi que ses idées et les politiques qui l'alimentent. A ce titre, dans notre académie, le passage de la Flèche à l'extrême droite est source de vives inquiétudes pour les collègues qui travaillent dans les écoles, collèges et lycées de cette ville. Comme on le voit dans les villes déjà dirigées par le RN, certaines populations sont stigmatisées, les tensions sociales accrues, la priorité est bien souvent donnée à des

mesures symboliques plutôt qu'à des politiques ambitieuses en termes de culture et d'éducation.

Malgré les mobilisations du début d'année qui réclamaient plus de justice sociale et fiscale, le budget adopté attaque violemment les services publics au profit du budget militaire. En tant que salarié·es de l'Éducation nationale, nous avons toute notre place à prendre dans le combat contre la militarisation du monde et l'embrigadement nationaliste des consciences, dont celle de la jeunesse visée par les classes défense et la propagande pour le nouveau service militaire auxquelles nous nous opposons.

Dans notre secteur, la colère des personnels de l'Éducation nationale est croissante et elle s'est exprimée le 31 mars. Les collègues sont confronté·es à des choix budgétaires et politiques qui dégradent toujours davantage leurs conditions de travail et les conditions d'apprentissage des élèves. Pour notre académie, ce sont 247 fermetures de classes prévues dans le premier degré et 106 postes supprimés dans le second degré qui vont subir les personnels. La baisse démographique sert de prétexte pour supprimer tous ces postes dans notre académie, alors que l'Éducation nationale est déjà rongée jusqu'à l'os. Il faut au contraire en profiter pour

améliorer le fonctionnement du service public d'Éducation et créer massivement des postes. Et puisque l'attractivité est l'enjeu majeur de notre ministère, rappelons-le : il est financier évidemment mais il est aussi sur les conditions de travail et le sens que les collègues peuvent donner à ce qu'elles et ils font. L'amélioration de l'attractivité de nos métiers passe par la revalorisation indiciaire pour tou·tes sans contrepartie, l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation et l'ouverture de négociations sur les grilles salariales, l'abandon de la réforme des retraites, abandon de toutes les réformes de tri social, des réformes des bacs et des lycées, de Parcoursup, les créations massives de postes dans tous les corps, l'abandon du Choc des savoirs, l'abandon du Pacte, la création d'un statut de catégorie B pour les AESH et les AED, le report du déploiement Opale, la titularisation de tous les précaires sans condition de concours ni de nationalité.

Enfin, il est à noter que notre Conseil national unitaire a adopté le 26 mars 2026 (à plus de 94%) des repères Égalité femmes-hommes pour réaffirmer notre volonté de lutter contre le patriarcat, de gagner l'égalité réelle et d'œuvrer à une école inclusive et émancipatrice pour toutes et tous.

Vos élu·es CGT

pour vous informer et vous défendre

Comité social d'administration académique

Titulaire : Karine Perraud 44@cgteduc.fr / 07 71 68 37 58
Suppl. : Bertrand Colas nantes@cgteduc.fr / 06 23 33 67 99

Comité social spécial d'administration (Rectorat et DSDEN) elusadmin.nantes@cgteduc.fr

Titulaires : Hervé Guichard - Morgane Boyer- Sylvie Moreau
Suppléant·es : Ronan Keromnes, Céline Blanchard, Claude Blanchet

CAPA des Enseignant·es, CPE, PSYEN du 2nd degré

Titulaires
Hervé Guillonnet 85@cgteduc.fr / 06 77 88 23 28
Karine Perraud 44@cgteduc.fr / 07 71 68 37 58
Suppléantes
Julie Blondel 44@cgteduc.fr / 06 59 04 98 89
Véronique Heisserer : 53@cgteduc.fr / 06 83 85 98 52

CAPA des ATRF

Titulaire. : Nadège Jouneau – *Suppléant* : Diego Lala
nadegejouneau@gmail.com / 06 06 43 59 90

CAPA des ADJAENES et des ATEE de Nantes

Titulaire : Patricia Berlaud *Suppléante* : Marina Sanz
elusadmin.nantes@cgteduc.fr

CCP des agents non-titulaires ATPSS

elusadmin.nantes@cgteduc.fr

CCP des enseignant·es, éduc. non-titulaires

nantes@cgteduc.fr / 06 23 33 67 99
Titulaire : Matthias Maix maix.matthias@hotmail.fr
Suppléant : Franck Bourré franckbzh44@hotmail.fr

CCP des AED et AESH

Tit. : Maïwenn Guyomarch (AESH) *Sup.* : Kilian Euzenat (AED)
aesh44cgt@protonmail.com 06 86 23 63 62

CSA D 53

Titulaires : Philippe Dieuleveux et Christophe Nadau
Suppléants : Christophe Le Retif et Martial Heurtier

L'académie de Nantes précurseuse dans la reconnaissance de **congés hormonaux pour les femmes**°?

« L'Espagne est un pays précurseur sur la mise en place du congés menstruel, certaines entreprises françaises ont commencé à le mettre en place. Au sein de la Fonction Publique c'est la FP Territoriale qui est précurseuse de cette autorisation d'absence. Lyon Métropole a mis en place une phase test d'une ASA à raison de 2 jours/mois à compter du 1er octobre 2023. Le bilan réalisé après 1 an est très positif, les agentes ayant sollicité le dispositif en ont en moyenne bénéficié 2 fois sur l'année. A la suite de ce bilan positif, Lyon Métropole va élargir son dispositif pour améliorer l'égalité Femmes/Hommes en mettant en place une ASA pour "arrêt naturel de grossesse" (fausse couche) à raison de 2 jours par événement à destination des deux parents.

Concernant le congé menstruel, et à compter du 1er janvier 2025, c'est au tour de Nantes métropole de le mettre en place et d'en faire bénéficier ses agentes.

La Formation Spécialisée en Santé et Sécurité au Travail (3FSCT) du CSA SA (pour les personnels des services) académie de Nantes avait demandé d'ajouter deux autorisations spéciales d'absences pour améliorer la qualité de vie au travail, concilier la vie professionnelle et personnelle et afin de promouvoir l'égalité Femme/Homme à destination des agentes des services académiques. En effet, pour concilier l'inégalité existante entre les femmes et les hommes, la FS du CSA A a demandé la mise en place d'une ASA pour "congé menstruel" à raison de 2 jours/mois ainsi qu'une ASA pour "arrêt naturel de grossesse" à raison de 2 jours par événement. »°. L'autorité administrative leur avait alors opposé le fait qu'il n'existait pas de législation allant dans le sens de la reconnaissance d'ASA pour ce motif.

Depuis le Tribunal Administratif de Nantes a rendu décision le 7 janvier 2026 une délibération relative à l'octroi d'autorisation spéciale d'absence aux agentes souffrant d'endométriose ou de douleurs menstruelles

incapacitantes faisant valoir que° « l'autorisation spéciale d'absence entre dans le champ d'application de l'article L. 622-1 du code général de la fonction publique au motif que les règles douloureuses et l'endométriose affectent directement la vie personnelle et familiale des agents et répondent ainsi à la notion d'événement familial » et que « ° la liste des motifs de l'article L. 622-1 du code général de la fonction publique n'est pas limitative de sorte que des autorisations spéciales d'absence peuvent être instituées par des circulaires ou des instructions, notamment pour des motifs médicaux ».

Dans la FP d'Etat, deux établissements ont mis en place également ce dispositif. Plusieurs DDETS (Inspection du travail)° offrant 12 jours annuels sans justifi-



catif médical et l'Ecole Normale Supérieure de Lyon a voté un volume de 15 jours d'ASA congés menstruels au CSA de l'établissement et confirmée par son Conseil d'administration le 13 mars dernier.°

Dans ce contexte, il nous semble important que l'Académie de Nantes soit parmi les académies précurseuses à mettre en place ce congé menstruel° chez les personnels et ce, dans l'objectif de lever le tabou des règles, et ainsi d'améliorer la qualité de vie au travail, concilier la vie professionnelle et personnelle et afin de promouvoir l'égalité Femme/Homme. La CGT Educ'action Nantes a proposé l'avis suivant à la 3FSCT Académique du 12 mars.

« Les représentant·es de la FS du CSA A de Nantes demandent que l'Académie de Nantes se saisisse de

la décision du TA de Nantes du 7 janvier 2026 dans la démarche de promotion de l'égalité femmes-hommes, conformément aux mesures 45 à 49 de l'axe 6 du Plan Académique d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2025-2027 pour :

- donner compétence aux chef-fes de service, d'établissement et IEN d'octroyer des ASA pour les motifs sus-nommés par la publication d'une circulaire académique ou note de service exhaustive
- Informer les personnels titulaires et non-titulaires et sensibiliser les supérieur-es hiérarchiques à l'application d'une telle mesure en cas de demande de l'agente pour les motifs sus-nommés par la même circulaire académique
- Garantir qu'une telle mesure soit bien appliquée pour les personnels non-titulaires et que le recours à des telles ASA ne soit pas un motif discriminant pouvant amener à préjuger de la qualité de travail d'une agente non-titulaire, notamment dans le cadre des opérations annuelles de renouvellement de candidatures. »

En instance, la CGT Educ'action Nantes, la FSU Pays-de-la-Loire, le SGEN-CFDT Pays-de-la-Loire et Sud Education ont voté pour cet avis.

Nous sommes en attente de la réponse de Mme la Rectrice à notre avis. Alors l'académie de Nantes pré-curseuse dans la reconnaissance de congés hormo-naux pour les femmes ou l'égalité femmes-hommes restera-t-elle qu'un affichage sur le plan académique

d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ? Réponse dans le prochain Repères !

Pour connaître les revendications de la CGT pour la santé des femmes au travail



Téléchargez sur le site confédéral

www.cgt.fr/sante-femmes-travail

A lire également...



Le dernier numéro d'*HesaMag* (n°31), www.etui.org/fr/publications/question-de-genre-au-travail, publié par la Confédération Européenne des Syndicats (CES) analyse la manière dont les politiques de santé et de sécurité au travail (SST) restent largement conçues autour de la norme masculine, malgré des différences marquées en matière de réalités professionnelles et d'exposition aux risques.

Le dossier spécial aborde des enjeux allant des risques psychosociaux et ergonomiques au harcèlement sexuel et aux formes plus invisibles de discrimination, tout en interrogeant les effets genrés de l'organisation du travail et des normes. Une attention particulière est portée à la reconnaissance des maladies professionnelles et à la manière dont les transformations du travail — liées à la numérisation, à l'intelligence artificielle, à l'exposition à la chaleur ou aux activités de soins — se croisent avec les réalités quotidiennes du travail des femmes. Le dossier met également en lumière la menstruation et la ménopause comme des questions concrètes de santé et de sécurité au travail, trop souvent négligées par les politiques et les pratiques.

Le numéro précédent, www.etui.org/fr/publications/profs-uses-ecoles-en-danger, dressait un tableau inquiétant de la profession enseignante sous pression dans toute l'Europe. Il remettait en question l'idée romantique d'un métier d'enseignants motivés uniquement par la passion, en affirmant qu'aucun travail, aussi utile soit-il, ne devrait se faire au détriment de la santé et de la dignité.



Accueil des nouveaux et nouvelles syndiqué·es de la CGT Educ'action 44

Tous les ans, la CGT Educ'action 44 propose à ses nouveaux et nouvelles syndiqué·es une journée de formation d'accueil pour présenter notre syndicat.... C'est un moment important et essentiel. La formation permet de comprendre le fonctionnement de notre syndicat en tant qu'organisation mais également dans sa dimension politique. La CGT marche sur ses deux jambes, travailler entre camarades sur ce principe permet de réaliser notre force collective et d'encourager les nouveaux.elles syndiquées à militer.°

CGT Educ'action 44

"La formation était très intéressante et très instructive. J'ai pu connaître les différentes strates d'une organisation syndicale et constaté la complexité. C'était aussi intéressant d'écouter l'intervenant qui travaille aux machines de l'île. L'ambiance était sympa et le repas convivial."

Pascal, PLP

"J'ai trouvé ça plutôt riche et éclairant : l'histoire de la CGT : revenir sur ses textes, fondements et combats, comprendre le fonctionnement avec toutes les diverses instances (pas simple à comprendre au début), la visite des lieux, connaître désormais physiquement quelques camarades, connaître leurs expériences de terrain... Bref, très content de cette journée ! Encore merci !"

Patrick, PE

Formation École inclusive 12 janvier 2026 Angers

Le 12 janvier 2026 avait lieu une formation syndicale « Ecole inclusive » à Angers. Une quinzaine de camarades y étaient présent·es. Nous avons le plaisir d'y accueillir comme formatrice et formateur Elena Blond, secrétaire nationale en charge du pôle AESH et des questions de santé et sécurité au travail et Jérôme Sinot, secrétaire national en responsabilité du pôle école de la CGT Educ'action. Cette journée a été l'occasion d'avoir une connaissance plus fine de l'histoire de l'École inclusive et de mieux connaître l'évolution historique du nombre d'élèves scolarisé·es. Les stagiaires ont ainsi pu apprécier la différenciation des notions de handicap-troubles, et mieux différencier avec l'adaptation aux difficultés scolaires. Enfin nous avons pu appréhender les outils de la formation spécialisée à notre disposition pour affronter les situations rencontrées et se protéger.

Formation Non-titulaires 10 Mars à Nantes

Une quinzaine de collègues (syndiqué·es ou non) étaient présent·es à la journée de formation syndicale spéciale Non-titulaires enseignant·es, CPE, PSYEN. Cette formation était animée par Bertrand Colas avec le soutien précieux de deux camarades travaillant dans les services des DIPE 5 et 7 du Rectorat.

Comme d'habitude, cette formation est riche en informations et en échanges.°

Connaître les droits et les devoirs des non titulaires, faire respecter ses droits, construire un collectif restent les sujets au cœur de cette formation. Toutes les stagiaires ont pu exprimer des injustices auxquelles ils et elles ont pu être confrontées : affectations hasardeuses, non revalorisations de leur salaire, évaluations arbitraires ou douteuses. Pour chaque situation, la CGT s'est efforcée de donner une réponse la plus solide possible.

Pôle Formation



Témoignage

Pendant trois jours, la formation avait lieu à Montreuil, sur l'impressionnant site historique de la CGT, dans un quartier particulièrement animé et vivant.

En tant que militante récente, j'ai pu découvrir l'ampleur du réseau CGT, présente dans de très nombreux secteurs et sur l'ensemble du territoire national. Nos deux formatrices, Sandra et Isabelle nous ont accueillies, formées d'une façon très ouverte, attentive, détendue et rigoureuse à la fois.

Nous étions une dizaine de stagiaires présentes, femmes et hommes, toutes générations confondues, certaines très investies au sein du syndicat, d'autres néophytes, majoritairement enseignantes mais pas seulement, une stagiaire travaillant directement au sein du Ministère de l'EN, enrichissant ainsi nos échanges.

Les documents fournis étaient très faciles à prendre en main, permettant de se remémorer chaque apprentissage. Un livret détaillant les démarches, processus et contacts nous a été distribué. Les objectifs de la formation consistaient à permettre aux stagiaires d'être en capacité d'identifier et de caractériser les violences sexistes et sexuelles et de construire une démarche pour agir syndicalement en mobilisant des outils à disposition. Nous avons abordé

les thèmes de la construction de notre intervention syndicale contre les VSS et du combat contre les VSS dans la CGT, en abordant entre autres la responsabilité de l'employeur, du – de la référent-e harcèlement, l'action syndicale contre les violences.

Des moments forts ont eu lieu, notamment la mise en situation de l'accueil d'une personne victime de VSS incarnée par des stagiaires volontaires selon un scénario tiré d'une situation réelle et vécue par les formatrices, suivie d'un retour, nous permettant d'avoir un regard critique sur une . Certaines stagiaires ont pu

partager leurs expériences liées aux VSS au sein des établissements, nourrissant également la formation d'approches empiriques.

Le soir du premier jour, nous avons eu la chance de participer au meeting de soutien à Sophie Binet, où de nombreux invité-es passionnant-es sont venu-es prendre la parole, notamment As-sa Traoré, Edwy Plenel, Monique Pinçon-Charlot, mais aussi

Jacques Toubon en tant que Défenseur des Droits, le tout magnifiquement animé par les Goguettes et Guillaume Meurice. Génial et un vrai réconfort autant qu'un souffle d'énergie et d'intelligence en ces temps difficiles.

Marine, enseignante CGT Educ'action 44



LA CGT DOIT AVOIR UNE INTERVENTION PARCE QUE LES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES :

- sont au cœur des processus de domination
- ont lieu au travail ou ont une incidence sur le travail des femmes, leur liberté, et atteignent leur dignité
- sont une menace sur le travail et les carrières des femmes (refus d'embauche, détérioration des conditions de travail, carrière bloquée, refus de promotion...)
- ont des conséquences désastreuses sur la santé physique et morale...

LA CGT REVENDIQUE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE :

- Des droits pour sécuriser le travail
- Des droits à congés payés
- L'interdiction de les licencier
- Un droit à la mobilité géographique et fonctionnelle



RETROUVEZ LES OUTILS DE LA CGT :

sur le site
egalite-professionnelle.cgt.fr
outils contre les violences
sexistes et sexuelles

RETROUVEZ LA BOÎTE À OUTILS DE L'AVFT :

sur le site
avft.org
Association européenne
contre les Violences faites
aux Femmes au Travail
accueil téléphonique :
01 45 84 24 24

Santé mentale, il est urgent d'agir !

Dans la suite des assises sur les sujets de santé mentale et climat scolaire, la Rectrice annonce qu'il y aurait peut-être des emplois en plus de personnels sociaux et de santé : il aurait été avancé le chiffre de 300 au niveau national.

La situation est déjà alarmante : un nombre croissant de jeunes est touché par des problématiques de santé mentale, avec des troubles de plus en plus lourds. Cette réalité intervient alors que la situation est déjà extrêmement tendue, marquée par un manque criant de moyens humains en médecine scolaire, chez les psychologues, au sein des RASED, et parmi les assistant-es sociaux, entre autres.

Le 27 janvier avait lieu un rassemblement à Grez-en-Bouère (Mayenne) pour dénoncer notamment la suppression du support dans le collège. Il s'agit d'une réorganisation opérée par le directeur académique suite à une décision prise par la Rectrice le 18 mars 2025 en CSA académique.

Le DASEN du 53 avait alors répondu qu'il y avait eu un moyen provisoire en 2025. Il annonçait que les agent-es concerné-es par la réorganisation (suppression de fait) étaient reçu-es par le secrétaire général de la DSDEN 53 ; que des échanges étaient en cours avec les chef-fes d'établissement ; que l'infirmière directement concernée par cette suppression serait accompagnée au mieux ; et enfin, que d'autres pistes seraient également envisagées sans préciser lesquelles.

Ces réponses ne sont pas satisfaisantes et surtout hasardeuses, la CGT continuera de suivre ce dossier. La CGT Éduc'action rappelle qu'elle revendique des moyens supplémentaires en enseignant-es, en personnels éducatifs, en personnels de santé, afin de garantir la santé et la sécurité de toutes et tous. Plus généralement, il est primordial de redonner des perspectives à notre jeunesse et cela passe aussi par redonner les moyens humains et financiers aux politiques de santé mentale, aux services de la PJJ, à la politique de la ville et aux ministères de la culture et du sport.



CGT Éduc'action Nantes



La CGT Éduc'action, forte de son expérience au contact du secteur privé a développé des outils et des stratégies pour faire reculer des décisions, changer des organisations du travail, accompagner des collègues en souffrance, former les collègues.... en relation avec la santé, la sécurité et les conditions de travail.

La CGT Éduc'action propose donc des guides pour vous aider à faire face à n'importe quelle situation.

www.nantes.cgteduc.fr/votre-sante-au-travail/



« Zéro enfant à la rue »

Fin décembre 2025, plusieurs enseignant·es se sont inquiété·es de la situation précaire de huit élèves scolarisé·es au collège Floreska Guépin à Nantes et de leurs familles. A la rue, sans logement fixe ou mal logées, ces situations leur paraissaient inacceptables. Après plusieurs AG du personnel, y compris avec des parents d'élèves, décision est prise d'alerter les institutions « responsables » (préfecture, département, mairie) .° Les familles concernées sont contactées et toutes acceptent la démarche entreprise. Par l'intermédiaire de parents d'élèves, les équipes mobilisées apprennent que d'autres enfants sont dans cette situation dans l'agglomération nantaise. Ils et elles décident donc de contacter d'autres établissements afin qu'ils alertent eux aussi les institutions par l'envoi d'un courrier.



Aucune réponse de la préfecture. Une réponse de Johanna Rolland, la maire de Nantes qui écrit être aussi préoccupée que les personnels et souhaite faire quelque chose pour ces familles. Mais cette réponse restera sans suite : le mail envoyé était un copié-collé d'un mail envoyé à d'autres écoles (seul le nom de l'établissement changeait) et après réponse de notre part, plus rien... « Zéro enfant à la rue » dit Johanna Rolland dans son programme pour les élections municipales de mars 2026... Ça semble mal parti ! Le département a essayé de faire avancer les choses mais ses compétences se limitent

au logement des familles « mère isolée » et « enfant de moins de 3 ans ». Et il faut cocher les deux cases pour qu'ils s'occupent de vous, sinon... Rien !

Pas abattus pour autant, parents et personnels du collège décident de médiatiser l'affaire. Après avoir rencontré les familles concernées, un rassemblement a eu lieu devant le collège Floreska Guépin. Familles mal ou pas logées, parents d'élèves et personnels du collège,

membres d'association, une cinquantaine de personnes se sont rassemblées le mardi 10 février à la fin des cours devant les grilles du collège Floreska Guépin. L'objectif était de rendre visible ces situations d'élèves et de leurs familles qui dorment chaque soir dans une voiture, une cave, un garage ou dans un logement précaire. Malgré la pluie, les participant·es étaient déterminés à se faire en-

tendre et ont exigé une réponse rapide des institutions pour qu'enfin elles prennent leur responsabilité, qu'elles trouvent des solutions pour que les élèves et leur famille soient traités avec la plus grande dignité.

Depuis ce rassemblement, une famille a obtenu un logement pour cinq mois et le département récupère des logements de fonction vide dans des établissements scolaires pour accueillir ces familles, même si nous ne savons toujours pas à l'heure actuelle quelles familles sont concernées et quand cela aura lieu. Parents et personnels restent donc mobilisés et préparent la suite.

CGT Educ'action 44



Semaine de lutte et de grève contre la précarité en Loire-Atlantique



En 2026, la précarité dans la Fonction publique est un mal latent et insidieux qui augmente d'année en année. Plus d'un agent·e sur cinq est contractuel·le avec une augmentation de deux pourcents en moyenne par an sur les dix dernières années. La contractualisation est devenue une réalité structurelle dans la Fonction publique, suivant la logique de la loi de transformation de la fonction publique de 2019. Cette précarisation concerne une diversité des situations : contractuel·les

de droit public comme contractuel·les de droit privé, OGE, vacataires, Accompagnant·e d'élèves en situation de handicap (AESH), assistant·es d'éducation (AED), contrats aidés. Elle n'est plus cantonnée aux fonctions de soutien ou aux missions temporaires, mais touche des emplois pérennes dans les secteurs clés comme l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et la Recherche, la Culture, la Santé, l'Aménagement du territoire, l'Ecologie.

C'est une partie intégrante des projets politiques des différents gouvernements successifs depuis une trentaine d'années.

Face à cette montée de la précarité dans la Fonction Publique, la CGT Éduc'action 44 a construit une semaine de mobilisation et de lutte du 7 au 13 mars 2026 avec la FSU 44, Sud Education 44 et la CNT 44 pour défendre nos revendications (plan massif de titularisation des contractuel·les, augmentation des salaires, créations de postes...) et alerter le grand public des enjeux de la précarisation des services publics.

Cette semaine a été pensée autour de la grève et d'actions le jour, d'événements conviviaux le soir pour alimenter une caisse de grève et de tables-rondes interprofessionnelles autour de la précarité dans la Fonction Publique, de la souffrance au travail et de la maltraitance institutionnelle pour partager le vécu des attaques que nous subissons sur le terrain et pour nous renforcer idéologiquement afin de porter nos revendications communes.

La journée du 12 mars a regroupé plus de 350 personnes dans les rues nantaises dont 11 vies scolaires fermées, 2 internats fermés et de nombreuses AESH mobilisé·es.

Le bilan est globalement positif pour la CGT Éducation 44 : renforcement de la syndicalisation en une semaine ; des liens forts créés entre militant·es CGT et l'intersyndicale ; de l'expérience pour les prochaines luttes ; la création d'outils

revendicatifs et de communication ; la diffusion de nos idées dans les établissements et dans l'opinion publique. Toutefois, il y a toujours quelques regrets avec une lutte qui aurait pu être plus massive.

Pour la CGT Éduc'action 44, cette semaine de lutte est une première étape vers d'autres mobilisations afin de mettre fin à la précarité dans la Fonction publique, condition essentielle pour plus de justice sociale, d'égalité et de meilleures conditions de travail et de vie.

**Seule la lutte paie pour gagner
sur nos revendications !**

CGT Éduc'action 44



Ce que la CGT a porté à la Commission consultative paritaire enseignant-es, CPE, PSYEN du 24 mars°

La CGT Educ'action revendique que le cadre de gestion adopté en 2017 soit pleinement respecté. Il n'est pas acceptable que les agent-es ne soient pas revalorisé-es conformément aux textes en vigueur. La CGT exige des moyens supplémentaires dans les services pour assurer le suivi des dossiers de revalorisation et garantir à chaque agent-e un rythme d'avancement conforme au cadre de gestion de 2017.

Plus précisément, la CGT revendique la tenue de groupes de travail issus du CSA-A afin d'aborder notamment la question de la rémunération des agent-es non-titulaires et l'évolution salariale. Il est temps de faire évoluer le cadre de gestion.

Continuité du contrat pendant les vacances scolaires

Nous constatons que pour bon nombre de collègues, le rectorat procède à une rupture de contrat la veille des vacances, avec reprise le lendemain de la rentrée. C'est inacceptable et cela précarise encore davantage des personnels déjà fragilisés. Les collègues non-titulaires n'ont pas à faire les frais de la pénurie de moyens. La CGT Educ'action Nantes revendique la continuité du contrat pendant toutes les vacances scolaires.

Transparence dans les renouvellements et les affectations

Nous constatons une part croissante laissée aux chef-fes d'établissement dans les affectations des agent-es. Nous rappelons qu'il existe une circulaire académique d'expression des vœux de renouvellement de candidatures avec barème. Or d'autres éléments entrent de plus en plus en ligne de compte : continuité pédagogique, avis du ou de la chef-fe d'établissement... Ce glissement vers une opacité croissante est dangereux et contraire au principe d'égalité de traitement. Ce n'est pas aux chef-fes d'établissement de décider qui ils ou elles souhaitent recruter.

La CGT revendique que ce soit le rectorat qui affecte les agent-es en fonction du barème et des vœux,

conformément à la circulaire académique. Elle exige que le barème soit porté à la connaissance des agent-es et revendique le retour de la CCP des affectations qui se tenait mi-juillet, afin que les organisations syndicales puissent accéder aux informations d'affectation dans la plus grande transparence.

Retour du groupe de travail sur les avis au renouvellement

Le rectorat a pris la décision unilatérale de ne plus convoquer de groupe de travail en juin pour examiner les cas de collègues ayant reçu des avis défavorables ou réservés. C'est une atteinte au dialogue social, pourtant régulièrement mis en avant par le rectorat, et une privation pour les agent-es d'être représenté-es. La CGT Educ'action Nantes exige le retour de ce groupe de travail afin de pouvoir défendre les collègues concerné-es.

Une évaluation juste et transparente

Une circulaire académique spécifique à l'évaluation est prévue. Or beaucoup de collègues non-titulaires n'ont pas accès aux grilles d'évaluation. Nous exigeons que ces grilles soient portées à la connaissance de l'ensemble des agent-es.

De plus, la CGT Educ'action constate que pour les renouvellements de 3e et 4e années, seule l'appréciation du ou de la chef-fe d'établissement sera prise en compte. Nous dénonçons vivement la marge excessive laissée aux chef-fes d'établissement dans l'évaluation : ces derniers et dernières n'ont aucune légitimité pour évaluer la pédagogie des agent-es.

Nous dénonçons également des évaluations arbitraires subies par des collègues non-titulaires, qui ne sont pas ou trop peu formé-es. Certain-es inspecteur-trices ne font aucunement preuve de la bienveillance que l'on attend pourtant des enseignant-es vis-à-vis de leurs élèves.

Pôle Non-titulaires

Sans AESH, pas d'inclusion possible

Un·e agent·e de l'Éducation nationale sur dix est Accompagnant·e d'Elève en Situation de Handicap (AESH).

Ces agent·es de la Fonction publique, employé·es sous contrat, sont précarisé·es et malmené·es dans l'exercice de leurs missions. Méprisé·es par l'institution qui les exploite, leurs conditions de travail ont été considérablement dégradées depuis la création des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés), où seule la logique comptable prévaut, selon l'institution « ce ne sont pas les besoins qui déterminent les moyens, mais les moyens qui déterminent la quotité d'accompagnement ». Au final, ce sont les élèves en situation de handicap et tout le service public d'éducation qui en font les frais.

D'année en année le nombre d'heures d'accompagnement d'élève se réduit, les élèves bénéficiant de suivis dits mutualisés sont regroupés dans les mêmes classes afin que l'AESH suive en même temps plusieurs élèves sans prendre en compte leurs besoins spécifiques. La logique est uniquement comptable et non pas humaine.

Le manque de reconnaissance, les salaires de misère et les conditions de travail poussent ces personnels vers la sortie, engendrant un déficit structurel d'AESH. De plus, l'accompagnement des élèves notifié·es par les MDPH ou MDA qui bénéficient d'un suivi mutualisé est réduit drastiquement.

En Loire Atlantique, il n'y a pas d'heures minimum attribuées pour le suivi de ces élèves et alors que jusqu'à

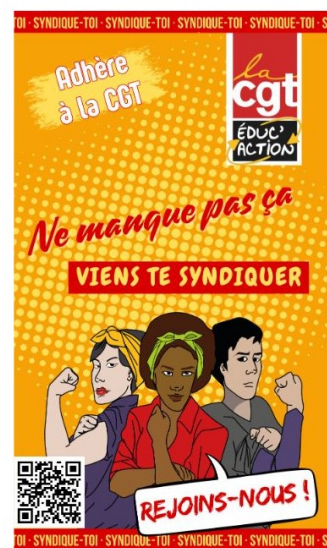
présent^o les autres services départementaux de l'académie attribuaient^o 6h d'accompagnement minimum pour chaque élève mutualisé, il semblerait que^o la politique du pire ait pris le dessus^o puisqu'ils suivent dorénavant le modèle amorcé par le 44.

La mutualisation répond davantage à un objectif qu'à une adaptation à la situation des élèves en situation de handicap.

Nous ne pouvons pas laisser l'institution maltraiter ses personnels et ses élèves, nous devons nous unir pour défendre une école réellement inclusive et respectueuse des élèves comme des personnels. Nous revendiquons :

La création d'un statut de fonctionnaire pour ces personnels qui permettrait de les former davantage, de leur assurer un travail stable et une rémunération digne.

Des moyens supplémentaires pour permettre une véritable inclusion des élèves en situation de handicap dans les écoles (moyens humains, matériels, personnels de santé sur place...)



Pôle Non-titulaires

Développement des Pôles d'appui à la scolarité (PAS)

Lors du CSA académique de fin janvier, la Rectrice disait miser beaucoup sur les PAS car, selon elle, cela va permettre un apport avec des personnels médicaux-sociaux. Toujours selon elle, l'inclusion provoque de la souffrance mais les PAS pourraient régler certains problèmes. L'ARS a déjà son enveloppe. La répartition des postes en PAS va être évoquée en CSA D.

Pour le ministère, le PAS constitue la réponse de 1er niveau pour répondre aux besoins de compensations pour toutes les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP), et pas seulement ceux et celles qui ont une reconnaissance MDPH ou MDA. **Le PAS est présenté comme la substitution aux PIAL en ce qui concerne la gestion des AESH**, mais cela n'est pas complètement vrai dans les faits. En théorie, ce dispositif est piloté par le·la chef·fe d'établissement, l'IEN, le·la directeur·trice de la structure ESMS (établissement social ou médico-social). De plus, il est coordonné par un·e enseignant·e spécialisé·e (ou pas !) avec l'appui d'un·e professionnel·le du médico-social. Sont également associé·es à l'équipe, un·e gestionnaire AESH, les AESH ainsi que l'AESH référent·e et les ERSEH (enseignant·e référent·e à la scolarisation des élèves en situation de handicap). Les inspecteur·trices d'académie comptent sur les collègues en classe pour trouver les solutions et faire évoluer leurs pratiques sans qu'absolument rien ne soit prévu en dehors des dispositions générales du PAS. La question des places disponibles en structure (IME, ITEP...) est évacuée et ces dernières doivent s'inscrire dans une démarche d'externalisation.

» » Suite page 13 » »

Pour l'abandon du projet de vidéosurveillance dans les collèges de Mayenne !



Le Conseil départemental de la Mayenne a le projet d'équiper l'ensemble des collèges mayennais, publics et privés, de « caméras de vidéoprotection », qui n'est qu'un élément de langage pour ne pas dire ce qu'elles sont véritablement, c'est-à-dire de la vidéosurveillance, à l'encontre des élèves, de leurs familles, ainsi que des personnels travaillant dans les collèges. L'équipement des six collèges publics lavallois est prévu pour mars 2026, celui des autres collèges publics du département pour la rentrée 2026

Premier objectif du Conseil départemental de la Mayenne : dissuader. Selon le document officiel de présentation, les entrées de collèges en Mayenne seraient des « secteurs de délinquance avérés », des « territoires sensibles », des « lieux de regroupements, de troubles à la tranquillité publique ». Selon les propres mots du président du Conseil départemental, les entrées de collèges en Mayenne sont des « lieux de trafics ». Sur quelles statistiques ou quels événements récents ou anciens s'appuie-t-il ? Aucun ! Le discours tenu par le Conseil départemental et son premier représentant est un discours anti-jeunes, totalement fantasmé. Il n'y a probablement pas plus de trafic à l'entrée des collèges mayennais qu'à l'entrée du Conseil départemental.

Second objectif du Conseil départemental de la Mayenne : identifier les auteurs d'infraction. Les images seront en effet conservées pendant 30 jours. Une enquête de 2021, commandée par la gendarmerie, démontre que la vidéosurveillance permet d'élucider les infractions dans... 1,5% des cas ! Or, le coût du dispositif est exorbitant : 450.000 euros, pour équiper de 128 caméras les 27 collèges publics. À cela s'ajoute une enveloppe de 300.000 euros pour qu'il en soit de même dans les collèges privés mayennais. 750.000 euros dilapidés pour 1,5% d'affaires élucidées ! Et encore, ce coût apparaît largement sous-estimé et ne prend pas en compte les frais d'entre-

tien, de remplacement du matériel et les frais de personnels de surveillance.

De plus, les projets du Conseil département ne s'arrêtent pas à un déploiement de caméras. Est à l'étude

un Centre de supervision départemental, où des agent-es visionneraient en direct et en continu les images venues de toute la Mayenne. Le président du Conseil départemental évoque même publiquement les bienfaits de la reconnaissance faciale, afin de rendre les caméras plus « efficaces », car pour lui, « il faut qu'on accepte, à un moment donné, peut-être quand on est sur l'espace public, de restreindre certaines libertés » (Ici Mayenne, 11 juin 2025). Le Conseil départemental de la Mayenne propose, ni plus ni moins, à courts termes, un projet liberticide pour l'ensemble des habitant-es du département.

Le Conseil départemental de la Mayenne n'a concerté en rien les usagers et usagères des collèges, premier-es concerné-es par la mise en place de la surveillance vidéo. La question n'a réellement été abordée dans les conseils d'administration des collèges lavallois qu'à partir de février 2026, soit un mois avant la mise en place effective des caméras. Or, quand le débat s'est ouvert, le projet du Conseil départemental a rencontré

une opposition franche des représentant-es des personnels, des élèves et des parents.

C'est pourquoi associations et syndicats ont réitéré leur opposition à la politique sécuritaire du Conseil départemental de la Mayenne et demandent l'abandon total du projet de vidéosurveillance dans les collèges du département, publics et privés.

Plutôt que de stigmatiser la jeunesse comme un groupe social dangereux, il serait plus pertinent d'engager les efforts financiers en faveur de son bien-être. La santé mentale de nos élèves est, par exemple, devenue un enjeu national. Il serait bien plus profitable que le Département alloue des moyens dans la prévention des troubles psychiques en finançant des actions éducatives permettant aux élèves de se sentir mieux au collège.

Parce qu'éduquer, ce n'est pas surveiller.

Parce que filmer, ce n'est pas protéger.



DHG à La Flèche : la saignée !

Les DHG sont tombées et comme tous les ans, il y a ceux qui ne perdent pas d'heures et d'autres qui sont punis. Cette année, les établissements publics de La Flèche (72) sont particulièrement touchés par la perte d'heures/postes. 200 heures de perdues réparties sur les deux collèges et le LGT (100 pour le GT et 50 par collège).

La raison invoquée : la baisse démographique. Excuse facile pour supprimer des heures et donc des postes. Certain·es pourraient penser que ce serait l'occasion, au contraire, d'alléger les classes pour permettre aux équipes de travailler dans de meilleures conditions, mais notre institution, elle, y a vu l'opportunité de faire des économies. Car, il s'agit bien de ça ! Encore des économies sur le dos des élèves et des collègues. Qui peut croire que supprimer une classe de seconde pour remplir toutes les autres à 35 va permettre de faire réussir nos élèves ?

À la question posée en CA du LGT Bouchevreau, le proviseur a sorti son argument rectoral, l'effet de seuil ! « *On ne peut pas faire autrement, vous comprenez, l'effet de seuil...* » CQFD ! On peut remplir nos secondes à 35 et nos premières STMG à 29 (les seuils) donc on ne va pas se gêner. Question : « Et si, il y en a plus qui arrivent ? » La réponse : « On rouvrira ». Tu parles ! Les heures postes perdues le sont irrémédiablement et les postes supprimés également.

Comme d'autres, nos collègues fléchois·es qui devront subir une mesure de carte scolaire auront bien compris que souvent, sur les seuils, on y trouve des paillassons. De là à penser que notre Ministère s'y essuient les pieds allégrement, il n'y a qu'un pas.

CGT Educ'action 72

Bellevue, Le Mans

La guerre ? C'est Non !

Le jeudi 5 mars dernier une vingtaine de lycéen·nes de Bellevue au Mans ont bloqué leur lycée. Il s'agissait pour eux·elles de protester contre le service militaire de Macron, contre la militarisation de la société et contre l'augmentation des budgets militaires.

Leur mobilisation était indépendante d'appels syndicaux, mais faisait écho à la mobilisation de jeunes en Allemagne contre la conscription chez eux aussi.

C'est un bol d'air que de voir des jeunes qui ne se résignent pas devant la militarisation des esprits qui suinte par tous les pores de notre société. Espérons qu'ils n'en resteront pas là et qu'ils en entraîneront d'autres.

CGT Educ'action 72



» » Suite de la page 11 » » Développement des PAS » »

C'est donc, une nouvelle fois, la solution du « débrouille-toi tout·e seul·e », puisqu'à la question « Si un élève n'est pas en mesure de suivre sa scolarité à l'école totalement ou partiellement ? », les premières réponses portées par les IEN sont claires : « Ce n'est pas possible, tous les enfants seront dans leur école de référence et avec le PAS aucune autorisation de ce type sera envisagée. »

Les registres SST sont déjà saturés par les signalements en relation avec la gestion d'élèves ayant des comportements « perturbateurs ». Le volume des fiches SST ne risque pas de diminuer. Si les enseignant·es adaptent leur pédagogie (comme souvent et cela fait partie du métier), c'est une nouvelle perte de sens qui gagne les collègues. C'est notamment vrai quand il faut le faire dans une classe multiniveaux, avec des effectifs importants, des élèves allophones ou vivant dans un environnement social défavorisé... En imposant les PAS, et en renvoyant les collègues à leurs uniques pratiques, l'administration cible clairement les enseignant·es comme les seul·es responsables de l'échec. Inacceptable. De plus, il est fort probable qu'un discours mensonger soit tenu aux familles, leur assurant que les besoins de leur enfant seront pris en charge avec des « compensations adaptées ». Si les parents jugent ces compensations insuffisantes (et ce ne serait pas illégitime au regard des faibles réponses), alors, la pression s'exercera sur l'enseignant·e et peut être aussi sur l'AESH s'il y a une notification d'aide humaine.

CGT Educ'action Nantes



École intégriste à Abbaretz ?

NON !

C'est au courant du mois de mai 2025 que les habitant-es d'Abbaretz apprennent « *par hasard* » qu'un permis de construire « *aurait été validé par la municipalité* » pour la construction d'une école confessionnelle intégriste (hors contrat) sur un terrain en plein milieu d'un quartier pavillonnaire de la commune. Cette école fonctionnerait sur le mode d'un internat pour élèves de 6 à 16 ans encadrés par des religieuses de l'ordre des Ursulines.

La mairie aurait refusé une première fois le permis de construction, car estimé non conforme au PLU. Mais finalement après que la municipalité ait reconnu avoir signé l'autorisation « *pour un projet d'initiative privée qui ne la regarde pas* » ; un collectif d'habitant-es – opposé-es à ce projet estimé réactionnaire et rétrograde – se constitue début juin 2025. Le député Jean-Claude Raux et la sénatrice Karine Daniel y adhèrent et informent le Collectif de leur soutien, se tenant disponibles pour toute intervention. Sur le plan juridique, les membres du collectif n'ont trouvé aucune trace de l'instruction de ce permis de construire, ni dans les bulletins des conseils municipaux de ces dernières années, ni dans les autres documents publics municipaux. Sur le plan foncier, le terrain où doit être construite l'école, appartient à une personnalité connue de la commune (Chantal Poirier). Cette personne est également propriétaire du terrain de la chapelle Saint-Etienne – située en face de la poste d'Abbaretz – qui fait partie du courant intégriste sédévacantiste.^o

Fin Juin 2025 devant le début d'une mobilisation citoyenne locale, la municipalité – se sentant quelque peu prise en défaut – demande donc que les porteurs du projet fassent une réunion d'information publique. Cette réunion a lieu le 18 Juin 2025 – dans une salle mise à disposition par la Mairie. Sandra Blot, fille de Jean Blot – patron de l'important Groupe Immobilier Blot (Rennes), est présente à cette réunion. A ses côtés, l'architecte du Groupe Immobilier présent développe la dimension commerciale du projet et – *via un diaporama risible* – insiste « *sur la taille des bâtiments et la couleur des pierres de parement* ». Il annonce que le début des travaux est prévu pour le premier semestre 2026. Pour toutes les autres questions, Madame BLOT se cantonne à répéter que « *c'est un projet privé et qu'à ce titre, ils n'ont aucun compte à rendre.* »

A la demande du Collectif, une réunion a lieu avec la municipalité le 1er Août 2025. Le Collectif insiste sur la nécessité d'une deuxième réunion d'information publique. Notamment pour que le porteur du projet y développe ses intentions pédagogiques et éducatives. D'autant plus quand déjà deux écoles (une publique et une confessionnelle sous contrat) se font concurrence (pour une commune d'à peine 2000 habitant-es).^o Mais rien n'est organisé dans ce sens. Le Collectif Citoyen prend alors contact avec le Rectorat des Pays de Loire. Selon les autorités rectores « *le*



projet pédagogique ne pourra être évalué qu'après la construction des bâtiments ». Le collectif d'habitant-es organise donc lui-même une réunion publique le 10 octobre 2025. Plus d'une centaine d'habitant-es d'Abbaretz (et des communes environnantes) y assistent, dont un certain JCP, (retraité de l'EN Publique) qui se présente à cette occasion comme « *le responsable pédagogique du projet* ». Il y tiendra le lendemain – à l'occasion d'une interview dans la presse locale – des propos homophobes, pour lesquels JC Raux et K. Daniel ont saisi le Procureur de la République. A ce jour trois mobilisations ont été organisées à Abbaretz : le 15/11/2025 (plus de 1000 personnes), le 30/11/2025 et le 10/01/2026. Dans ce cadre, le Collectif a reçu les soutiens des syndicats CGT, FSU, Solidaires, SGEN-CFD, et des associations LDH, et FCPE 44. Les maires de Saffré, La Grignonnais, Vay, Nort sur Erdre ont également apporté leur soutien. Des médias nationaux ont relayé la mobilisation à Abbaretz (France Inter, Libération, l'Humanité, Mediapart, Le Nouvel Obs et la Lettre à Lulu). Une pétition papier de soutien existe en ligne à l'adresse :

<https://www.change.org/p/contre-le-projet-d-%C3%A9cole-hors-contrat-s%C3%A9d%C3%A9vacantiste-%C3%A0-abbaretz>

CGT Éduc'action 44

Front commun contre l'extrême droite (collectif, 2026)

Faire de l'unité une force concrète



Ce projet éditorial est en lui-même un acte politique : des médias différents s'unissent pour produire un outil commun de lutte. C'est une démonstration : l'unité n'est pas un slogan, c'est une stratégie.

Ce que ça permet :

- ✓ De comprendre la dimension internationale du phénomène
- ✓ De toucher un public large, au-delà des cercles militants
- ✓ D'incarner concrètement la nécessité d'un front commun

Pourquoi c'est décisif :

Parce que face à une extrême droite structurée, divisée mais convergente, la dispersion est une faiblesse. Ce hors-série montre que l'unité est possible — et nécessaire.

Stratégie militante : passer à l'offensive

Ces ressources ne sont pas complémentaires par hasard. Elles dessinent une stratégie cohérente :

- ✗ **Déconstruire les discours** avec Tevanian & Stevens
- ✗ **Mobiliser et former** avec Saqué
- ✗ **Comprendre les structures de pouvoir** avec Legrain et Edin
- ✗ **Approfondir et politiser** avec Socialter
- ✗ **Fédérer et agir collectivement** avec le Front commun

Ces ouvrages ont un point commun : ils refusent la fatalité.

L'extrême droite progresse parce qu'elle impose ses thèmes, ses mots, ses peurs. La combattre, ce n'est pas seulement répondre, c'est reprendre l'initiative.

- Nommer les mécanismes
- Déconstruire les mensonges
- Créer du collectif
- Construire un rapport de force

Passer de l'indignation à l'organisation : voilà l'enjeu.

CGT Educ'action 49

Contactez la CGT Educ'action - Académie de Nantes

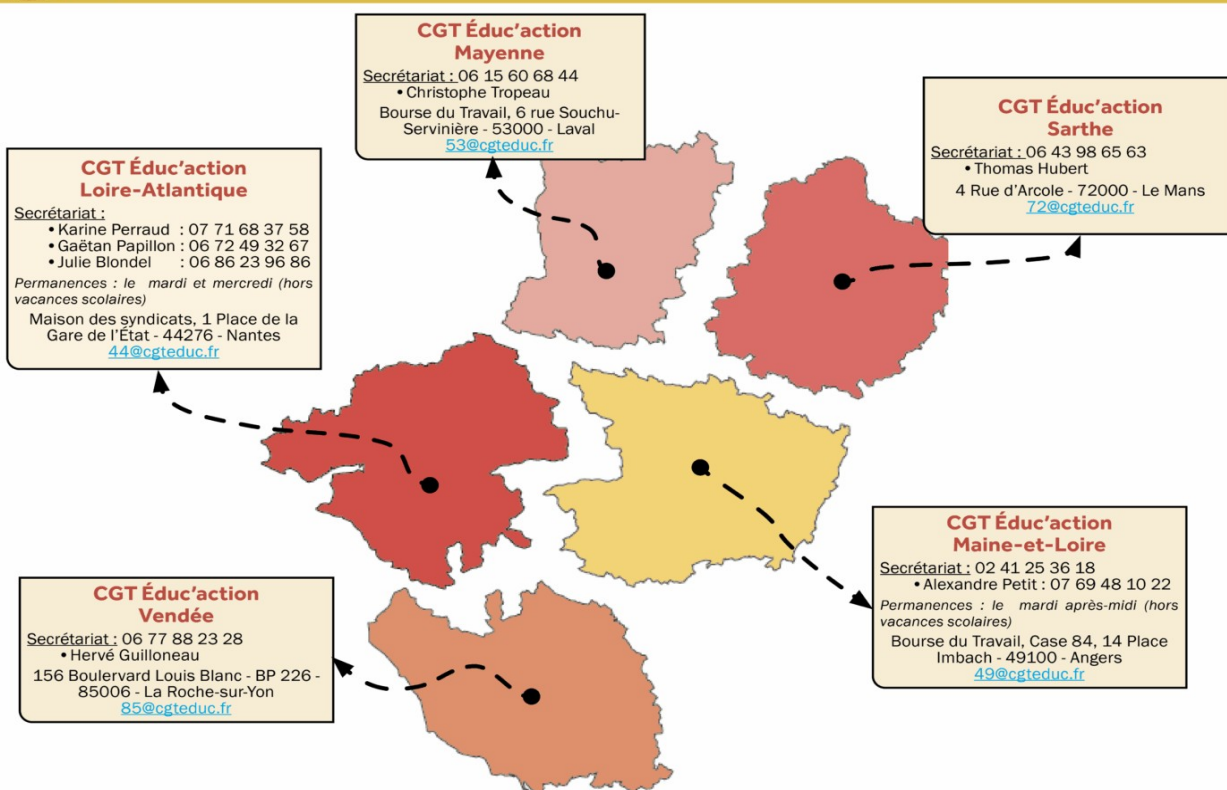


SECRÉTARIAT ACADÉMIQUE : Bertrand Colas - 06 23 33 67 99

🏠 Maison des syndicats - 1 Place de la Gare - 44276 - Nantes

✉ nantes@cgteduc.fr

🌐 nantes.cgteduc.fr



S'organiser, riposter et gagner contre les idées d'extrême droite



Face à la progression des idées des anti-droits, il ne suffit plus d'alerter : il faut comprendre, démonter et combattre. Les cinq ressources suivantes ne sont pas de simples lectures — ce sont des outils de lutte. Elles permettent de briser les discours dominants, d'identifier les stratégies adverses et de construire une riposte collective, lucide et déterminée.

On ne peut pas accueillir toute la misère du monde Pierre Tevanian & Jean-Charles Stevens (Anamosa, 2022)

Démonter une arme rhétorique pour en finir avec la résignation

Ce livre s'attaque frontalement à l'un des slogans les plus toxiques du débat public. Cette phrase, répétée à l'infini, n'est pas une opinion : c'est un outil de fermeture du débat, une arme idéologique.

Tevanian et Stevens en révèlent la fonction réelle : naturaliser l'exclusion, rendre la solidarité impensable et légitimer des politiques violentes.

Ce que ça apporte concrètement :

- ✓ Une dissection précise d'un slogan devenu doctrine
- ✓ Des contre-arguments solides face aux discours anti-migrants
- ✓ Une réhabilitation politique de l'hospitalité comme choix collectif

Pourquoi c'est essentiel :

Parce que tant que ce type de phrase circule sans être contesté, les anti-droits gagnent sans débat. Ce livre permet de reprendre l'offensive et de dévoiler la violence cachée derrière les mots.

« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde »
En finir avec une sentence de mort

Pierre Tevanian
et Jean-Charles Stevens
anamosa

Résister aux nouveaux fascismes (Socialter, 2026)

Penser la lutte sur tous les fronts

Ce hors-série collectif refuse la dispersion. Il pose une idée simple mais fondamentale : la lutte contre l'extrême droite est globale — politique, culturelle, intellectuelle. Résister, ce n'est pas seulement répondre, c'est reconstruire.

Ce que ça propose :

- ✓ Une analyse collective des nouvelles formes de fascisme
- ✓ Une réflexion sur les « guerres culturelles »
- ✓ Des outils pour organiser une riposte structurée

Pourquoi c'est puissant :

Parce que l'extrême droite avance aussi sur le terrain des idées, de la culture et des imaginaires. Ce numéro donne des armes pour ne pas céder ce terrain.



Résister Salomé Saqué (Payot, 2024/2025)

Transformer la lucidité en action

Ce livre est un appel à sortir de la passivité. Il ne s'agit pas seulement de comprendre la montée de l'extrême droite, mais de refuser sa normalisation. Salomé Saqué montre que rien n'est inéluctable — et que l'inaction est déjà une forme de capitulation.

Ce que ça apporte :

- ✓ Une mise à nu des stratégies de banalisation
- ✓ Des pistes d'action concrètes, accessibles à tous
- ✓ Une lecture claire des dynamiques médiatiques et politiques

Pourquoi c'est indispensable :

Parce que l'extrême droite prospère sur le découragement. Ce livre redonne des prises, des leviers, et surtout une responsabilité : agir, à son niveau, maintenant.

Salomé Saqué

Résister

NOUVELLE ÉDITION
revue et enrichie

Payot

Sauver l'information de l'emprise des milliardaires O. Legrain & V. Edin (Payot, 2025)

Comprendre qui fabrique l'opinion — et pourquoi

Ce livre met en lumière une réalité centrale : les idées d'extrême droite ne se diffusent pas seules. Elles sont relayées, amplifiées, normalisées par des empires médiatiques concentrés entre quelques mains.

Ce n'est pas un hasard. C'est un système.

Ce que ça révèle :

- ✓ Une cartographie précise des propriétaires des médias
- ✓ Les liens entre intérêts économiques et lignes éditoriales
- ✓ Le rôle structurant des médias dans la droitisation du débat public

Pourquoi c'est stratégique :

On ne combat pas efficacement ce qu'on ne comprend pas. Ce livre permet de désacraliser les médias dominants et de légitimer une bataille pour une information indépendante.

Olivier Legrain
avec Vincent Edin

**Sauver
l'information**
de l'emprise des milliardaires

PAYOT

» » Suite page 15 » »